

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance		No SD SD-2024-4484
OBJET	Recommander au conseil municipal de nommer une membre indépendante au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement (FLI) - Fonds local de solidarité de Laval (FLSL) et de constituer une liste de réserve		
No dossier(s) interne(s) : SG-3036-03 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-09-04 Date CM souhaitée : 2024-09-10			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2023-03-07CM-20230307-185NOMINATIONS - COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ LAVAL Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier APPUYÉ PAR : Aglaïa Revelakis et résolu à l'unanimité: de nommer Mmes Maria Christina Vlasopoulos et Johanne Berger pour agir à titre de membres indépendantes provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable; d'inscrire Mme Véronique Bruneault à la liste de réserve dudit comité afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années. ADOPTÉ (SD-2023-704)			
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE le Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval (le « Comité ») est composé de sept membres, dont un représentant désigné par la Ville de Laval, un représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ et cinq membres indépendants provenant du milieu socioéconomique local. Un tel membre doit être un entrepreneur, un membre d'une organisation dont la mission est à saveur économique ou un citoyen impliqué dans sa communauté; ATTENDU QU'un poste de membre indépendant provenant du milieu socioéconomique local est devenu vacant en mars 2024 à la suite de la démission d'une membre indépendante du Comité; ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé un appel de candidatures pour le recrutement d'un membre indépendant et a formé un comité des candidatures; ATTENDU QU'à l'issue des entrevues, le comité des candidatures recommande de nommer Mme Alexandra Rizzuto pour agir à titre de membre indépendante provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable; ATTENDU QUE le comité des candidatures recommande également que M. Kevin Di Sabato soit inscrit à la liste de réserve du Comité afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des deux prochaines années.			
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS			
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS			
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS			
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS			

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-4484
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de nommer Mme Alexandra Rizzuto pour agir à titre de membre indépendante provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité Laval, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable; d'inscrire M. Kevin Di Sabato à la liste de réserve dudit comité afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des deux prochaines années.		